



## Partie I - Informations générales

État membre France

Numéro de référence de l'État membre

Région(s) Statut de région assistée

Autorité d'octroi Adresse postale  
12, rue de Lübeck 75784 Paris Cedex 16

Nom Adresse internet  
Centre national du cinéma et de l'image animée <http://www.cnc.fr/web/fr>

Intitulé de la mesure d'aide

Régime d'aides financières à l'utilisation des nouvelles technologies de l'image et du son (volet hors relief)

Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)

Délibération no 2014/CA/11 du 27 novembre 2014 relative au règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, articles 621-1 à 621-11.

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

<http://www.cnc.fr/web/fr/textes-juridiques/-/editoriaux/6486856>

Type de mesure

Régime

Nom du bénéficiaire et du groupe auquel il appartient (3)

S'agit-il d'une modification d'une mesure existante?

Non

Numéro de l'aide attribué par la Commission

Type de modification

Durée début

Durée fin

Date d'octroi

Secteur(s) économique(s) concerné(s)

Limitée à certains secteurs

Secteurs admissibles au bénéfice de l'aide

Information and communication

Motion picture, video and television programme production, sound recording and music publishing activities

Type de bénéficiaire

PME - Grandes entreprises

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime

6.00

Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise

Pour les garanties

0.00

Instrument d'aide

Subvention/Bonification d'intérêts

Veillez préciser:

Veillez indiquer laquelle des grandes catégories ci-dessous conviendrait le mieux en termes d'effets/fonction:

Si cofinancement par un/des fond(s) de l'UE

Oui

Nom du/des fond(s) de l'Union	Montant du financement (par fonds de l'Union)
MEDIA	

## Partie II - Objectifs

Objectifs premiers – Objectifs généraux	Intensité maximale de l'aide en % ou montant annuel maximal de l'aide en monnaie nationale (sans décimale)	Suppléments pour PME en %
Aides à finalité régionale – aides à l'investissement (art. 14)		
Aides à finalité régionale – aides au fonctionnement (art. 15)		
Aides en faveur des PME – accès des PME au financement (art. 21 et 22)		
Aides à la recherche, au développement et à l'innovation (art. 25 à 30)		
Aides aux projets de recherche et de développement (art. 25)		
Aides aux travailleurs défavorisés et aux travailleurs handicapés (articles 32 à 35)		
Aides en faveur de la protection de l'environnement (art. 36 à 49)		

Date de survenance de la calamité naturelle	Intensité maximale de l'aide	Type de calamité naturelle
	Date de début	Date de fin
Régimes d'aides en faveur des œuvres audiovisuelles (art. 54)	100.00	

--	--